



LE PRINCIPE DES ESPACES D'ÉCHANGE

Les espaces d'échanges proposés par l'association à partir des programmes audiovisuels sont conçus pour solliciter et renforcer les compétences psycho-sociales de celles et ceux auxquels ils s'adressent et ainsi accompagner l'apprentissage de la responsabilité et de l'altérité. Compte tenu de la dynamique de partenariat nécessaire à leur bon déroulement, ils sont mis en place à Paris et en Ile de France et sont assurés par les intervenants de l'association.

Les compétences psycho-sociales

De nature sociale (communication), cognitive (pensée critique et auto-évaluation) et émotionnelle (auto-régulation), les compétences psycho-sociales sont définies par l'OMS (1993) comme « *la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être subjectif lui permettant de répondre de façon positive et efficace aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne* », qui souligne l'importance de promouvoir ces compétences afin de favoriser la santé globale positive (physique, psychique et sociale).

En effet, l'insuffisance du développement des CPS est l'un des déterminants majeurs de comportements à risque tels que la prise de substances psycho-actives, les comportements violents et les comportements sexuels à risque, qui sont eux-mêmes des déterminants de pathologie (*La santé en action, numéro 431, mars 2015, à consulter dans la rubrique ressources*).

Ainsi, la démarche de l'association s'inscrit-elle au cœur même du renforcement des CPS puisqu'il s'agit :

- de promouvoir l'expérience collective sous la forme d'espaces d'échanges afin **d'explorer et d'accroître les compétences sociales, cognitives et relationnelles, de favoriser l'estime de soi** - tant s'affirmer doit s'inscrire dans une conscience de l'autre.
- dans **le champ des exigences du consentement libre et éclairé** : capacité de communication verbale et non verbale, d'expression et de régulation des émotions, d'écoute de l'autre, d'empathie, de résistance à la pression, d'identification des influences, de libre arbitre.

Les espaces d'échanges entre adolescents, sous la conduite d'adultes

Qu'il s'agisse des espaces d'échange mis en place en milieu scolaire ou au sein des structures de la Protection judiciaire de la Jeunesse, nous nous appuyons sur la même pédagogie et des programmes différents selon les âges, les niveaux de maturité, favorisant la participation et la coopération pour construire une réflexion collective autour des questions d'altérité et de responsabilité.

A ce titre, les espaces d'échanges sont d'abord une expérience, un apprentissage des compétences psycho-sociales pour favoriser la transmission de messages, l'acquisition de connaissances : apprentissage de l'écoute, de la prise de parole différée, du point de vue d'autrui différent du sien, du contrôle de soi, de la valorisation, mais aussi prise de conscience de l'effet sur autrui d'un regard, d'un mot, d'un geste. Davantage espaces de socialisation que groupes de paroles, ces temps proposés varient en nombre, en durée, en fonction de l'âge et de l'institution :

- **Au collège** : inscrite au CESC ou dans le projet d'établissement, l'action proposée s'appuie sur les programmes « *Cet Autre que moi* » ou « *EN VISAGE* » et s'adresse en majorité aux classes de quatrième, soit aux jeunes gens et jeunes filles déjà engagés dans le processus pubertaire et les questions propres à l'adolescence : être une fille, être un garçon, le regard des autres, la tyrannie de la majorité, l'émergence pulsionnelle, la quête identitaire etc... La plupart du temps en classe entière, ils réfléchissent ensemble, et sous la conduite d'un intervenant formé, à la prise en compte de l'autre, à l'origine des stéréotypes, à la place de la culture, à l'égalité entre les personnes, au libre-arbitre, à la notion délicate de consentement, facilitant l'appropriation d'autres actions de prévention (comme par exemple les visites au planning familial). Deux à trois interventions de deux heures chacune, sur le temps scolaire, accompagnées par un enseignant concerné sont la plupart du temps suffisantes et participent à l'instauration d'un climat scolaire positif. Une authentique dynamique de partenariat permet cependant d'adapter ce protocole, au regard d'un diagnostic partagé lors des réunions préparatoires et de bilan : nombre et durée des interventions (classes SEGPA ou ULIS), travail en demi-groupe (si le niveau d'excitation est trop élevé), ajustement spécifique pour une classe en particulier.
- **Au lycée** : C'est en lycée professionnel et à la demande du service médico-social que se déroulent la plupart de nos interventions, à partir du programme « *Ce Je(u) entre nous* », spécialement conçu pour les plus de quinze ans. En une séance de trois heures ou deux séances de deux heures, ils travaillent explicitement à partir d'une fiction et d'une mosaïque de connaissances sur la complexité du consentement, le choix de l'orientation sexuelle, la différence, la communication, l'esprit de la loi.
- **Au sein des établissements de la Protection de la Jeunesse d'Ile de France** (Milieu ouvert, Unités d'hébergement, Centre éducatif fermé, Etablissement

pénitentiaire) : C'est dans le cadre d'une formation-action que se mettent en place les espaces d'échanges. En effet, les adolescents concernés, la plupart du temps déjà pris dans des situations de délinquance de diverse nature, présentant un parcours chaotique, disposant de connaissances erronées, ont besoin de temps, aussi bien pour se sentir en confiance avec l'adulte que pour se mettre au travail de la pensée. La formation préalable permet à la fois de donner des repères communs à tous les professionnels et d'inscrire les espaces d'échange dans un projet d'établissement. Les espaces d'échanges mis en place à l'issue de la formation sont co-animés par un intervenant de l'association et des professionnels volontaires de la structure concernée, et ce jusqu'à parvenir à une autonomisation de fonctionnement pour une inscription de l'action dans le temps et la régularité.

A la demande du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Seine-Saint-Denis, l'association intervient sur ces mêmes thèmes, depuis septembre 2016, auprès des détenus de la Maison d'arrêt de Villepinte dans le cadre du projet expérimental « Respecto ».

Chacune des actions menées par l'association fait l'objet d'un bilan, ainsi que d'une évaluation.